

Compte rendu du Conseil d'école du mardi 14 novembre 2017.

Personnes présentes :

Mme ENNEBATI-IGRAN, Directrice de l'école chargée de la classe CE2/CM1
Mme JUNIUS, Enseignante de la classe CM1/CM2
Mme POIRRIER-FONTES, Enseignante de la classe CE1/CE2
Mme TABARANI, Enseignante de la classe de CP/CE1
Madame RAMON, Enseignante de la classe de PS/GS
Mme COURIVAUD, Enseignante de la classe MS/GS
Mme RAFFIER, Enseignante de la classe PS/MS
Madame FABREGAS effectuant le temps de décharge de Madame ENNEBATI-IGRAN
Madame LE GUILLOUX, Représentante de parents élus titulaire
Monsieur GILLOT, Représentant de parents élus titulaire
Madame BERARD, Représentante de parents élus titulaire
Monsieur DELAFOSSE, Représentant de parents élus titulaire
Madame SZENAK, Représentante de parents élus titulaire
Madame NEYERS, Représentante de parents élus titulaire
Madame LAGNES, Adjointe au Maire chargée de l'Education
Monsieur ROUCHY, CM délégué

Personnes absentes excusées :

Monsieur CAMMAN, DDEN
Monsieur WARGNIER, Représentant de parents élus titulaire

Début de séance :18h10.

1. Effectifs de l'année en cours, structure des classes et organisation de l'école.

Il y a actuellement 188 élèves dans l'école.

Structure des classes :

Classe de PS/MS de Mme RAFFIER : 13 PS et 13MS soit 26 élèves ; Classe de MS/GS de Mme COURIVAUD : 15 MS et 11 GS soit 26 élèves ; Classe de PS/GS de Mme RAMON : 13 PS et 13 GS soit 26 élèves

Soit un total de 78 élèves en maternelle.

Classe de CP/CE1 de Mme TABARANI : 19 CP et 9 CE1 soit 28 élèves ; Classe de CE1/CE2 de Mme POIRRIER-FONTES : 16 CE1 et 11 CE2 soit 27 élèves (un élève de CE1 arrive sous peu)
Classe de CE2/CM1 de Mme ENNEBATI-IGRAN: 10 CE2 et 17 CM1 soit 27 élèves ; Classe de CM1/CM2 de Melle JUNIUS : 6 CM1 et 22 CM2 soit 28 élèves

Soit un total de 110 élèves.

Les ATSEM (qui aident les enseignantes de maternelle au sein de leur classe) sont: Laura avec Mme RAFFIER, Sylvie avec Madame RAMON et Stéphanie avec Madame COURIVAUD. Laura surveille le dortoir. En début d'après-midi, Sylvie rejoint la classe de Madame COURIVAUD. Les élèves de maternelle utilisent la salle de motricité tous les matins. Les élèves d'élémentaire pratiquent les activités d'EPS en extérieur ou au gymnase selon les activités.

Sabrina Rossi, enseignante spécialisée pour les familles voyageuses intervient sur l'école (2x1h30 par semaine). Elle couvre la circonscription de Claye Souilly depuis cette année (création de poste). La priorité est donnée aux élèves de cycle 2 pour l'entrée en lecture et en écriture.

2. Le règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été joint à l'invitation au Conseil d'école à chaque membre du Conseil d'école. Les horaires d'entrée et de sortie de l'école sont à modifier ainsi que les heures de récréation. Les jours et heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont définis par chaque enseignante. Les élèves peuvent être proposés pour ces activités pour du soutien scolaire ou des projets.

L'équipe enseignante souhaite faire un point sur les retards. Madame la Directrice relit un paragraphe du règlement intérieur de l'école : « À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. **Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.** » **Pour les élèves d'élémentaire (du CP au CM2), les enseignantes accompagnent les élèves à la grille. Les enseignantes ne sont plus responsables, passée la grille à 12H00 et 16H30.**

Pour les élèves qui arrivent en retard le matin ou l'après-midi : les grilles sont fermées à 9H00 et 13H30. Elles sont ouvertes pendant 10 minutes (dès 8h50 et dès 13h20). Il n'est pas possible pour l'équipe enseignante de venir ouvrir aux élèves en retard. Il est inutile de se rendre en mairie pour demander le passage des enfants par ce biais. Les élèves peuvent être accueillis aux temps de récréation en se présentant à la grille, sur le parvis de la mairie, à 10H30 ou 15H00.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

3. Les projets de l'école

- a) Opération Lire c'est partir : cette opération visant à favoriser la lecture à la maison en achetant des livres neufs à bas prix sera renouvelée cette année.
- b) Tous les élèves d'élémentaire participent à la rencontre « course longue » organisée par la circonscription. Cette année, les élèves feront la course au stade de LE PIN et ne se rendront pas à Claye Souilly.
- c) Les classes de PS/MS et PS/GS participeront à la rencontre « danses traditionnelles » organisée par la circonscription.
- d) La photographie de groupe a eu lieu le vendredi 29 septembre. Les photos peuvent être commandées jusqu'au 16 novembre.
- e) Toutes les classes ont participé à la journée « Nettoyons la nature » le vendredi 22 septembre, organisée avec Monsieur BONNET Président de l'ADH Le Pin. Tous les élèves ont récupéré et trié des déchets. Pour les classes d'élémentaire, des explications sur le cheminement des déchets ont eu lieu l'après-midi. Tous les élèves sont repartis avec une blouse, une paire de gants et des dépliants sur le recyclage.
- f) L'ensemble des classes a participé au projet « La grande lessive », projet international qui permet d'exposer les dessins des élèves sur du fil à linge. L'exposition a eu lieu le jeudi 19 octobre. Le thème était « Ma vie vue d'ici...et là ». La municipalité a permis une belle exposition en faisant installer par les agents municipaux du fil à linge sous le porche à l'entrée de l'école.
- g) La classe de MS/GS a participé au projet Mario Ramos, auteur d'albums pour enfants. Le jour de sa naissance, il est de coutume de faire un projet artistique en rapport avec l'auteur. Le mardi 7 novembre, des affiches étaient présentes dans toute la commune.
- h) Les classes de PS/MS, PS/GS et CE1/CE2 ont participé à la « semaine du goût » en faisant goûter de nouvelles saveurs ou en travaillant sur le petit déjeuner équilibré.
- i) Les classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 font une correspondance cette année. La classe de CP/CE1 correspond avec une classe de Bretagne (Côtes d'Armor). Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 correspondent avec deux classes d'un village proche de Châlon sur Saône. Elles devraient se rencontrer en fin d'année à mi-chemin. Des échanges écrits (manuscrits ou tapés à l'ordinateur), filmés ou utilisant l'outil informatique (si le matériel le permet) sont organisés tout au long de l'année.
- j) Madame VAQUEZ, devrait intervenir dans les classes pour des séances d'arts visuels. Chaque classe bénéficierait d'une dizaine de séances d'une heure (une heure par semaine). Les CP/CE1 et CE1/CE2 commenceront puis les maternelles prendront le relais et enfin les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 termineront l'année.
La convention est en cours d'élaboration pour validation avant le début des séances.

k) Les sorties scolaires :

- Les classes de PS/MS et PS/GS sont allées à la cueillette de Lumigny le jeudi 9 novembre, le matin. Les élèves ont ramassé des pommes, les ont écrasées, pressées et dégustées. Chaque élève est revenu avec un petit sac contenant des pommes.
- Toutes les classes de l'école participent au projet ECOLE ET CINEMA, projet départemental. Chaque classe (sauf pour les petits et les moyens qui n'en auront que 2) participera à la projection de trois films dans l'année. Le thème de cette année pour les classes d'élémentaire est « Le voyage ».

Les cars et les séances seront financés par la municipalité (sur les budgets alloués à l'école). A titre d'information, chaque séance coûte 2,20 euros par élève. La première séance pour les élèves du CP au CM2 aura lieu le mardi 19 décembre après-midi. La première séance pour les élèves de maternelle aura lieu le jeudi 18 janvier au matin. Le cinéma qui accueillera l'ensemble des élèves est Le Concorde à Mitry-Mory.

Pour rappel : seuls les élèves ayant une assurance scolaire individuelle peuvent participer aux sorties scolaires dépassant le temps scolaire.

- l) Le spectacle de Noël aura lieu le 8 décembre matin pour les élèves de maternelle. Il s'agit de la Compagnie Pois de Senteur et le spectacle : « Les jouets de Noël ». Ce spectacle aura lieu en salle polyvalente. Le spectacle pour les élèves d'élémentaire sera le mardi 12 décembre après-midi avec la Cicadelle (spectacle de magie) en salle de motricité.
- m) Madame COURIVAUD renouvelle son projet de classe découverte dont le thème est : Art et nature (séjour de 4 jours et 3 nuits), du 6 au 9 février 2018. Une réunion d'informations a eu lieu le vendredi 10 novembre.
- n) Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont pour projet d'aller au Futuroscope au mois de mars pour un séjour de deux jours/ une nuit. Une réunion d'informations aura lieu début décembre. Le projet est en cours d'élaboration.

Divers projets tout au long de l'année seront mis en place afin d'essayer de financer les deux séjours et faire baisser le prix aux parents (par exemple : les chocolats : 25% des ventes reviennent à l'école)

- l) Un spectacle de fin d'année aura lieu en juin, certainement le vendredi 1^{er} juin.
- m) Plan numérique : Une flotte de quinze tablettes est au sein de l'école. Internet reste toujours un souci car la connexion est aléatoire et le débit très insuffisant.
- n) Les livrets numériques seront mis en place dès le premier trimestre pour les élèves d'élémentaire. Ils seront remis aux parents, format papier (les identifiants internet ne sont pas encore disponibles).
- o) Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) commun à toute l'académie aura lieu le mardi 28 novembre au matin. Un courrier sera adressé à tous les parents. Une équipe d'observation (parents élus) est nécessaire afin de souligner les points à améliorer, à modifier, à conserver.

4. Le projet d'école

Le projet d'école est composé de deux piliers pour la période 2015/2018.

Première orientation : Améliorer les performances des élèves en résolution de problèmes. Les deux objectifs opérationnels sont : favoriser la représentation mentale des problèmes et apprendre aux élèves à démontrer leur raisonnement.

Deuxième orientation : Améliorer les performances des élèves en orthographe. Les deux objectifs opérationnels sont : mémoriser les mots outils et mémoriser et réinvestir les règles de grammaire et d'orthographe.

5. La coopérative.

Il restait 938,50 euros en début d'année. Les dons des parents ont permis de récolter 2985 euros, soit un total de 3923,5 euros. A ce jour, après l'achat d'outils pédagogiques et le paiement de l'assurance coopérative, il reste 3103,10 euros.

Questions des parents d'élèves :

QUESTIONS ECOLE (questions jointes)

1) La récréation du matin et de l'après-midi.

Les récréations sont surveillées par les enseignantes, par roulement organisé dès la pré-rentrée. Deux enseignantes sont de service à chaque récréation. Chaque enseignante est responsable de ses élèves. Lors des récréations, il y a un transfert de responsabilités.

Pour les élèves de maternelle, des passages en classe entière et des passages à la demande ont lieu. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les élèves de CP/CE1 et CE1/CE2 passent aux toilettes avant et après la récréation, puis à la demande pendant la récréation. Les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 y vont pendant la récréation à la demande.

2) Interruption temps scolaire pour raison médicale.

Comme stipulé dans le règlement intérieur, il est préférable de prendre des rendez-vous hors temps scolaire. Dans l'impossibilité, il est possible aux parents de déposer ou récupérer leur enfant aux heures de récréation.

3) Devoirs

L'équipe enseignante invite les parents se plaignant d'avoir trop de devoirs de venir la rencontrer. La présence d'un parent d'élève élu lors de ce rendez-vous est possible. Les devoirs écrits sont interdits. Les leçons sont obligatoires. Chaque enseignante a donné toutes les informations et explications lors des réunions de rentrée. La quantité de devoirs reste à l'appréciation de chaque enseignante. Le questionnaire n'a pas lieu d'être. Au cycle 3 notamment, il est nécessaire de préparer les élèves au collège afin qu'il n'y ait pas un changement trop brutal. Il est important que les élèves apprennent correctement les leçons à la maison (ou à l'étude). Le manque d'implication des élèves se ressent d'année en année.

4) La sécurité : Il n'est pas possible pour les parents d'avoir accès au registre sécurité de l'école. C'est un document interne (pour le registre des accidents) et un document institutionnel (pour le registre sécurité). Les chiffres peuvent être communiqués.

5) Les projets scolaires

Les projets sont décidés par l'équipe enseignante lors de conseils des maîtres. Ils relèvent de la liberté pédagogique des enseignantes. Les parents peuvent y apporter leur aide ou leur soutien mais ne peuvent les proposer. Les parents d'élèves reformulent leur question en indiquant un exemple : « Si on connaît quelqu'un qui joue de la guitare, est-ce qu'on peut vous en parler ? » Oui, si une enseignante travaille déjà sur un projet musique avec de la guitare par exemple. Lors de la semaine du goût, une maman diététicienne a proposé d'apporter divers produits à Madame RAFFIER (en plus de ce qui était demandé aux parents) afin de faire découvrir de nouvelles saveurs aux élèves.

Classe de découverte de Madame COURIVAUD (cf point « projets de l'école ») . Idem projet Futuroscope.

QUESTIONS MAIRIE (questions jointes)

I Le parking

- 1) Stationnement « hors des places » : Ce point revient chaque année. Pour la mairie, il n'est pas possible de faire la circulation. Il en revient à la responsabilité des conducteurs de se garer correctement. La seule solution est d'aller voir les parents un à un en leur expliquant pourquoi il est indispensable de se garer sur les places de parking. Les parents d'élèves élus avaient déjà tenté de le faire les années passées mais en vain. La mairie propose de faire un courrier aux familles afin de rappeler la nécessité d'occuper les places existantes.
- 2) Occupation du parking : Si une voiture ne reste pas stationner plus de huit jours, elle ne peut être retirée. Les parents d'élèves élus proposent de mettre en « zone bleue » ce parking. La mairie étudie le projet de créer un autre parking pour les habitants du lotissement de l'autre côté de ce dernier.
- 3) Accès piéton : Il sera désormais ouvert le matin et fermé le soir.

II Le gymnase

L'accès au gymnase est de nouveau autorisé depuis cette année. Les élèves y effectuent leur séance d'EPS quand cela est nécessaire. Quant au gymnase Cathy Romano, il ne peut pas être

utilisé par l'école car il n'y a pas eu de convention avec le club de gymnastique pour utiliser le praticable (seul matériel qui serait utilisé). Une solution serait en cours de négociation par la mairie. Les parents d'élèves se posent la question de la propriété du gymnase. La mairie en est seule propriétaire.

III Restauration scolaire

1) Menus

Des commissions pour établir les menus de la cantine ont lieu entre le prestataire, une diététicienne et Madame SIMON (Directrice du centre de loisirs et de la cantine). Les parents d'élèves demandent à pouvoir y participer. Ils trouvent que les menus ne sont pas toujours équilibrés. Les menus sont équilibrés non pas sur la journée mais sur la semaine ou le mois. Madame LAGNES propose de se renseigner auprès du prestataire pour savoir si un parent d'élève élu peut participer aux commissions.

2) Déroulement des repas

Les repas se déroulent en deux services : 12H00 -12H40 et 12H40 – 13H20. Pour les élèves de maternelle, la surveillance est effectuée par deux agents qualifiés et une dame de cantine. Pour les élèves d'élémentaire, la surveillance est effectuée par un animateur pour deux classes. Les élèves qui ont terminé leur repas, peuvent sortir au fur et à mesure et rejoindre l'animateur dans la cour.

Il est demandé aux enfants de goûter ce qui est dans leur assiette mais ils ne sont pas forcés de manger. Parfois le visuel ne correspond pas au goût attendu : les enfants peuvent ne pas aimer les couleurs dans l'assiette mais aimer après avoir goûté. Les élèves de maternelle déjeunent avec des cuillères pour des raisons de sécurité. En grande section, la fourchette est introduite. Les parents d'élèves élus peuvent participer à un service en le demandant en mairie au moins 48 heures à l'avance.

IV La récréation de la pause méridienne et de l'étude

Lors de l'étude, les récréations sont assurées par les enseignantes qui effectuent les études.

Lors de la cantine, les récréations sont assurées par les animateurs.

V Nettoyage à l'école

Les sanitaires de l'école et du centre de loisirs sont nettoyés quotidiennement. Les jouets des élèves de maternelle sont désormais désinfectés à chaque période de vacances scolaires.

La Directrice souligne qu'il manque régulièrement du savon et du papier essuie-main dans les toilettes. Il serait éventuellement à envisager de s'approvisionner avec du papier de meilleure qualité afin de réduire la consommation.

VI Inscription Garderie/Centre de loisirs : La mairie va essayer de diminuer les délais d'inscription à trois ou quatre semaines.

VII La sécurité

Les registres ne sont pas consultables par les parents. Les chiffres peuvent être communiqués mais pas les détails.

VIII Interaction avec la mairie

1) Personnel municipal

Les parents d'élèves soulignent « le comportement d'un animateur en particulier qui punirait un ensemble d'élèves même ceux qui n'ont rien fait et qui impose des jeux. » L'équipe enseignante souligne le fait que certains élèves ont un comportement inadapté sur le temps de cantine, comportement qu'ils ne se permettent pas d'avoir sur le temps scolaire. Parfois, l'adulte responsable ne sachant pas les auteurs de certains faits, est obligé de punir l'ensemble du groupe qu'il gère. La mairie va se rapprocher de cet animateur pour lui faire part de ces remarques.

2) Budget : Un budget est établi depuis mars 2017. Il est établi en fonction des besoins de l'école, en fonction des besoins des années passées et des projets de l'année en cours. Le budget est établi en année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Le budget de cette année a quasiment été doublé par rapport à celui de l'an dernier car la municipalité a repris les frais de la piscine à sa charge.

Fin de séance : 19H50.